

Retraite Québec dans un monde de changements

IGOPP

Le 27 avril 2023

Sonia Potvin et Julie Lavoie
VPPP, Retraite Québec

Retraite Québec



31,1 G \$ versé en rentes et prestations

Données tirées du Rapport annuel de gestion 2021

Régime de rentes du Québec

4,2 M de participants | 2,2 M de bénéficiaires

Régimes de retraite du secteur public

657 000 participants actifs | 443 000 prestataires

RCR

887 régimes surveillés

Allocation famille

902 000 familles

Événements de la vie



Séparation



Naissance



Travail



Invalidité



Retraite



Décès

Le RRQ : adapté aux défis du 21^e siècle

Pour l'ensemble des travailleurs québécois



**17 G\$ versés
en prestations**



- Rente d'invalidité
- Rente de conjoint survivant
- Prestation de décès
- Rentes d'orphelin et d'enfant de personne invalide



4,2 millions
participantes et participants

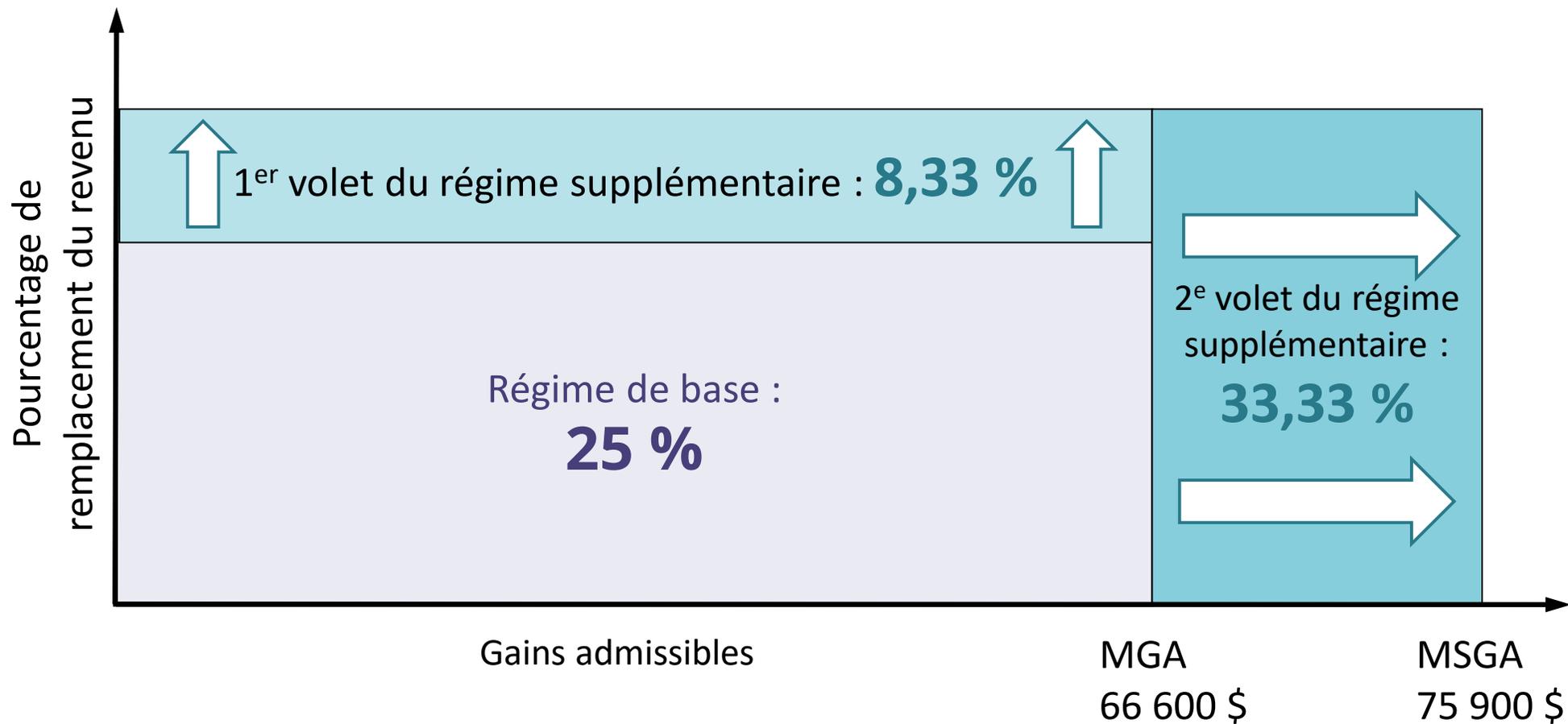


106 G\$
Réserve administrée par Retraite Québec et gérée par la CDPQ

À l'abri des risques financiers liés à la retraite

- La rente de retraite du RRQ est **garantie, viagère** et **indexée** chaque année au coût de la vie.
- Offre une protection contre les risques :
 - De longévité
 - De rendement
 - D'inflation.

Le RRQ bonifié...



MGA : maximum des gains admissibles

MSGA : maximum supplémentaire des gains admissibles

et en bonne santé financière

Régime de base

10,54 %



Taux de cotisation
d'équilibre

10,80 %



Taux de cotisation
prévu par la loi

Régime supplémentaire

1,85 %



Taux de cotisation
de référence

2,00 %



Taux de cotisation
prévu par la loi

De nouvelles mesures dès janvier 2024

- Hausse de l'âge maximal de 70 à 72 ans
 - Protection du niveau de la rente après 65 ans
 - Mécanisme d'ajustement automatique
 - Régime supplémentaire
-
- Cotisations à compter de 65 ans
 - Facultatives pour les bénéficiaires de 65 à 72 ans
 - Cessation après 72 ans



Des régimes complémentaires de retraite en évolution

Les RCR, selon le dernier rapport annuel (2021)



730 000

Participants actifs (travailleurs)



33 600

employeurs



1,4 M

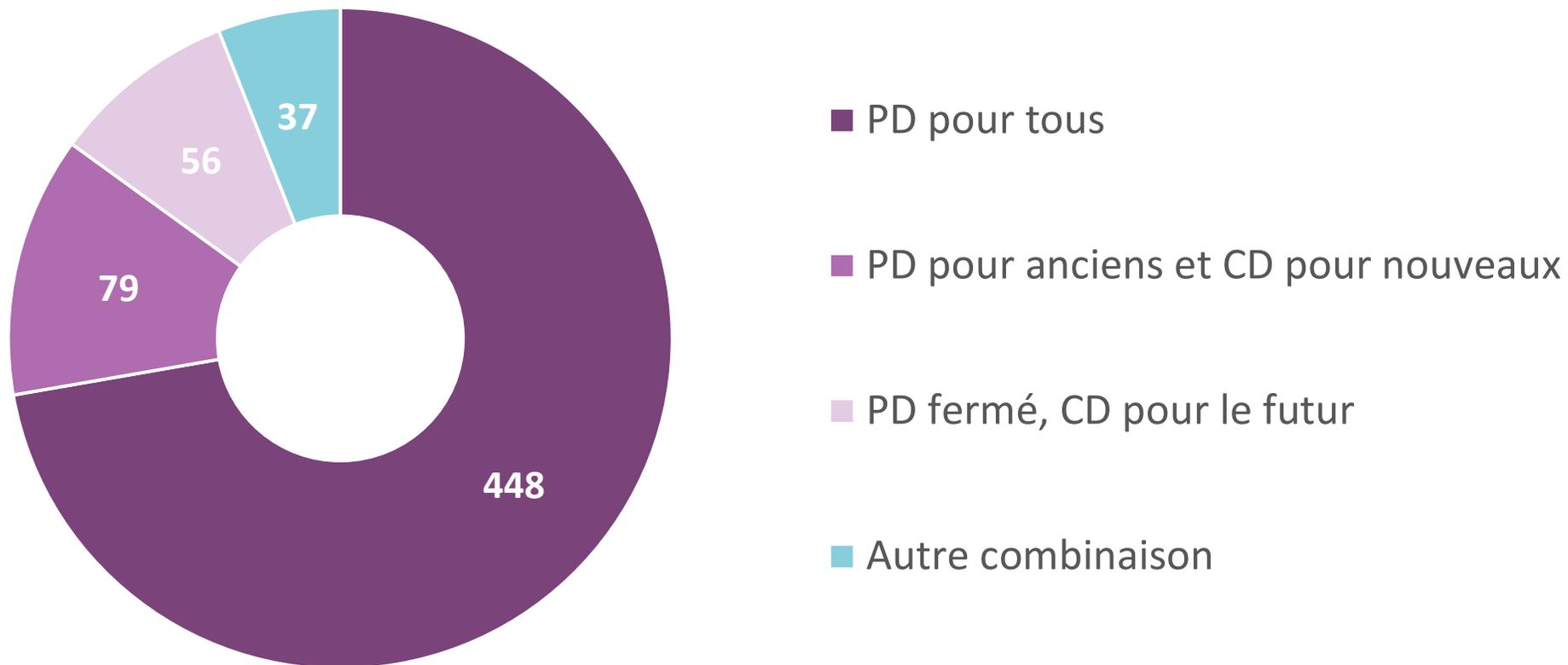
Participants et bénéficiaires



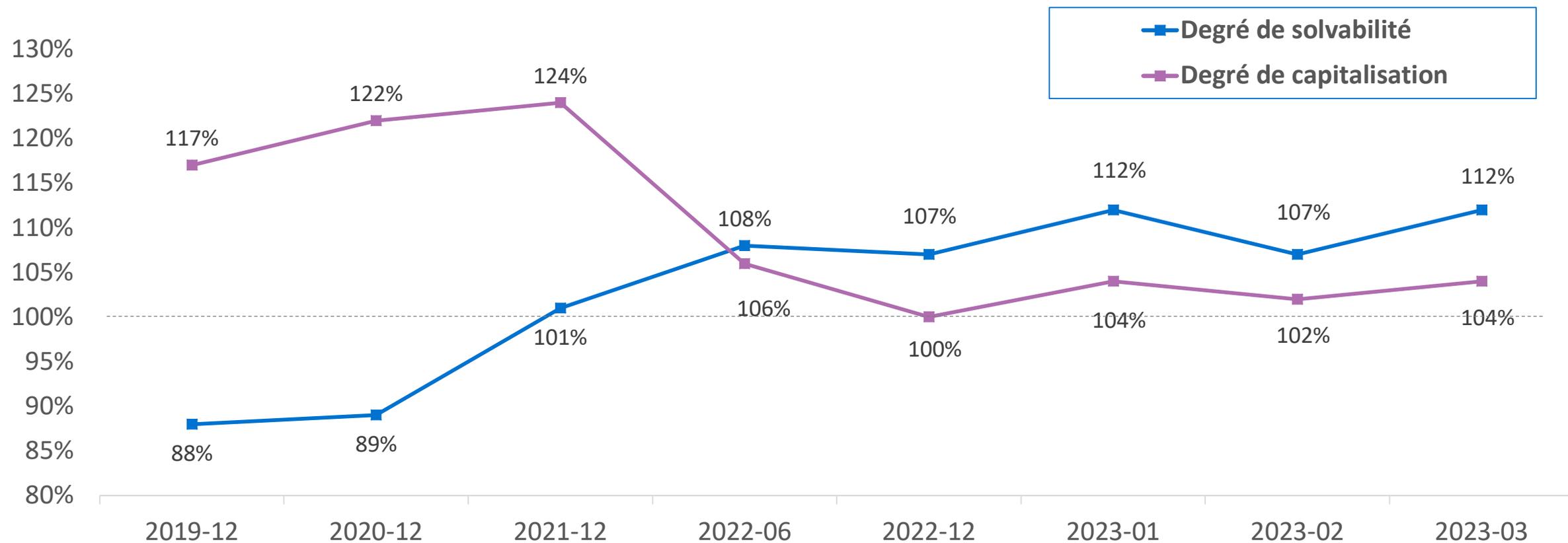
203 G\$

d'actif sous surveillance

Répartition des régimes à prestations déterminées (PD)

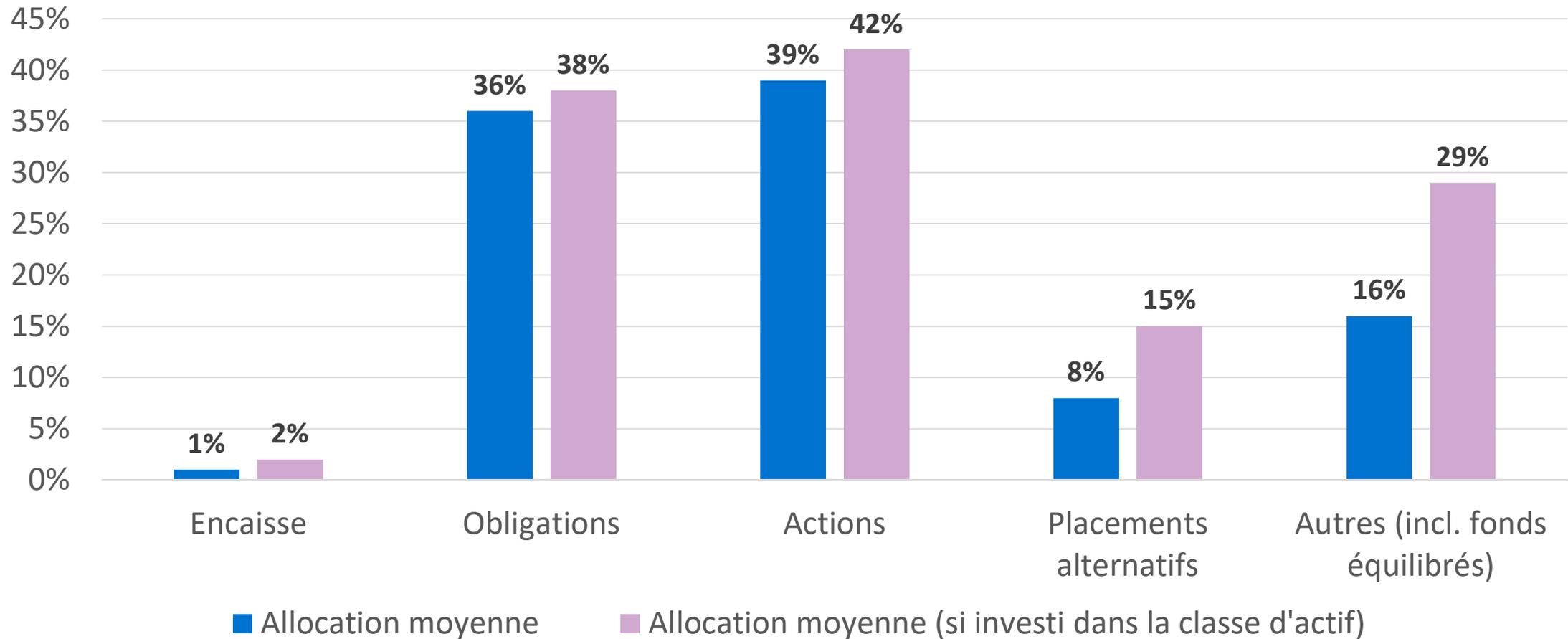


Estimation de la situation financière des régimes PD (secteur privé)



Placements

(moyenne par classe d'actif)



Projets des 10 dernières années



Mesures favorisant la gestion des risques

Restructuration des régimes de retraite interentreprises à cotisations négociées (RICN)

PL34

- Suivi rapproché de ces régimes
- Ajustement des droits passés possible pour redresser la situation financière
- Orphelins

Mesures favorisant la gestion des risques (suite)

Régimes PD – secteur privé

PL57

- Financement
 - Sur la base de capitalisation seulement
 - Ajout de la provision de stabilisation
 - Période d'amortissement sur 10 ans
 - Lissage de l'actif toujours permis
- Resserrement des règles d'utilisation des excédents d'actif
- Politique de financement
- Politique d'achat de rentes de type « buy out »

Mesures favorisant la gestion des risques (suite)

Régimes PD des secteurs municipal et universitaire

PL3
PL75

- Réduction des déficits
- Cotisation de stabilisation
- Partage des coûts 50-50
- Abolition de l'indexation automatique (secteur municipal)

Nouveau type de régime de retraite

Régimes de retraite à prestations cibles (RPC)

PL68

- Accessibilité du RPC à l'ensemble des entreprises
- Collectivisation des risques
- Flexibilité
 - Partage des responsabilités
 - Ajustement possible des prestations pour tenir compte des circonstances propres au régime

Initiatives RCR en cours

- **Régimes des secteurs municipal et universitaire, des ambulanciers, CPE**
 - Projets de règlement publiés le 5 avril 2023
 - Mise à jour des règlements en vigueur
 - Quelques mesures additionnelles, dont l'amortissement des déficits sur 10 ans
- **Règles de décaissement de l'épargne immobilisée (FRV)**
 - Offrira plus de flexibilité
 - Insertion dans projet omnibus présenté le 1^{er} février 2023
 - Projet de règlement à venir

Initiatives RCR en cours (suite)

- Facteurs ESG
- Fonds de rentes viagères à paiements variables (fonds RVPV)
- Règlement visant les **régimes de retraite par financement salarial** (refonte)

Retraite Québec : une organisation performante tournée vers l'avenir

Des assises solides pour envisager l'avenir

- Notre désir d'aller plus loin:
 - Se positionner comme joueur incontournable de l'écosystème de la retraite
 - Contribuer davantage au bien-être financier des Québécois dans les prochaines années
 - Se rapprocher de la population et des employeurs
- Mettre l'expertise de l'organisation en matière de retraite davantage au profit de la société québécoise
- Effectuer plus de recherche et de développement
- Être un employeur de choix

MERCI!